



© David Stanley

CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S D'AZRAQ

Observatoire des Camps de Réfugié-e-s
Pôle Étude et Recensement des camps
Zone Afrique du Nord et Moyen-Orient

Ismaël Zein
Mai 2020

 **-CR**
L'OBSERVATOIRE
des camps de réfugiés

CAMPS DE RÉFUGIÉ-E-S D'AZRAQ

Localisation des camps

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

Contexte de création du camp

La population accueillie

LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

LA GESTION DU CAMP

Les gestionnaires du camp

Les services assurés dans le camp

ETUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

Les problèmes alimentaires et de nutrition

Les problèmes d'eau potable et d'eau courante

Les problèmes de l'assainissement et de la gestion
des déchets

Le chômage

Les problèmes liés à l'éducation

La situation des droits de l'homme et des
possibilités de recours

La situation actuelle

SOURCES ET RÉFÉRENCES



Localisation du camp de AZRAQ

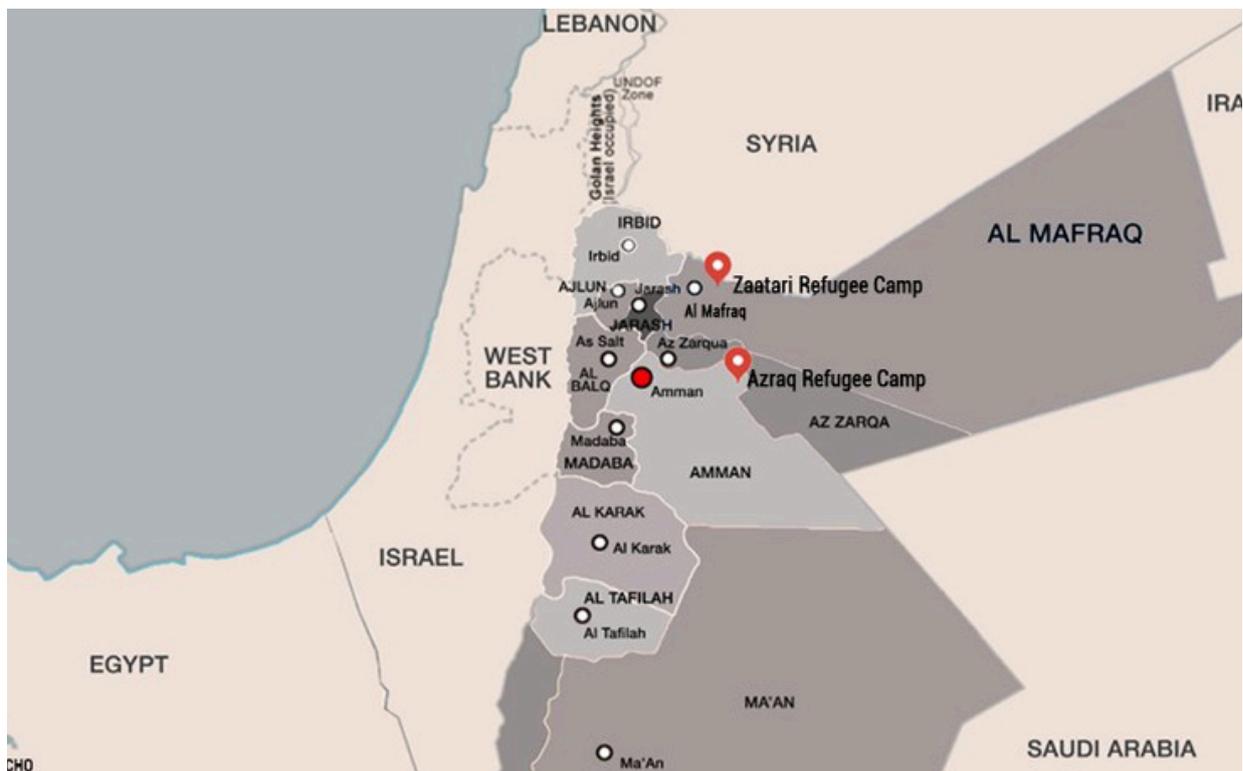


LE CAMP D'AZRAQ SE SITUE :

- Gouvernorat de Zarkat, à 90 km de la frontière syrienne et à 255 km de la frontière irakienne
- Latitude : 31.90528 Longitude : 36.58083

Zarqa est un gouvernorat de la Jordanie.

Il s'étend des faubourgs orientaux d'Amman jusqu'à la frontière saoudienne. Il est largement désertique et peu peuplé en dehors des environs immédiats de sa préfecture Zarka (ou Zarqa). Ce gouvernorat abrite le plus grand nombre d'usines du pays, ainsi que trois universités.



CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

CONTEXTE DE CRÉATION DU CAMP

Le camp Azraq, localisé en Jordanie dans le gouvernorat de Zarkat, à 90 km de la frontière syrienne et à 255 km de la frontière irakienne, a été formé le 30 avril 2014 [1].

Le camp a une superficie de 14.7 km².

Depuis sa création, le camp est cogéré par le Syrian Refugee Affairs Directorate (SRAD) et le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR).

Comme de nombreux camps présents dans la région, il a été formé suite aux conflits qui ont cours sur le sol Syrien depuis 2011, poussant à l'exil les populations syriennes hors de leur pays. Le chaos qui sévit dans ce pays fait suite au contexte du « Printemps Arabe », durant lequel des manifestations majoritairement pacifiques auront lieu pour dénoncer entre autres la corruption, le manque de libertés individuelles et plus globalement des conditions de vie plus dignes. Ces manifestations seront réprimées avec violence par le gouvernement syrien de Bachar el-Assad, transformant les mouvements de contestations en rébellions armées partout dans le pays.

L'ouverture du camp d'Azraq a été décidée par le gouvernement jordanien dès 2013, alors que le camp Zaatari était déjà saturé [2].

Une carte détaillée du camp est disponible sur la plateforme web de l'UNHCR [3]

[1]<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/70193.pdf>

[2]<https://journals.openedition.org/remi/7380#ftn>

[3]<https://data2.unhcr.org/fr/documents/download/68497>

LA POPULATION ACCUEILLIE

| NATIONALITÉS PRÉSENTES DANS LE CAMP :



La population du camp de Azraq est constituée de personnes qui ont fui la Syrie suite à la répression et aux bombardements du régime syrien.

| DÉMOGRAPHIE :

30 012

est le nombre de personnes estimées dans les camps de Azraq [4].

19% Homs

19% Alep

14% Dar'aa

9% Ar-Raqqa

8% Zones rurales de Damas

31% Autres zones géographiques



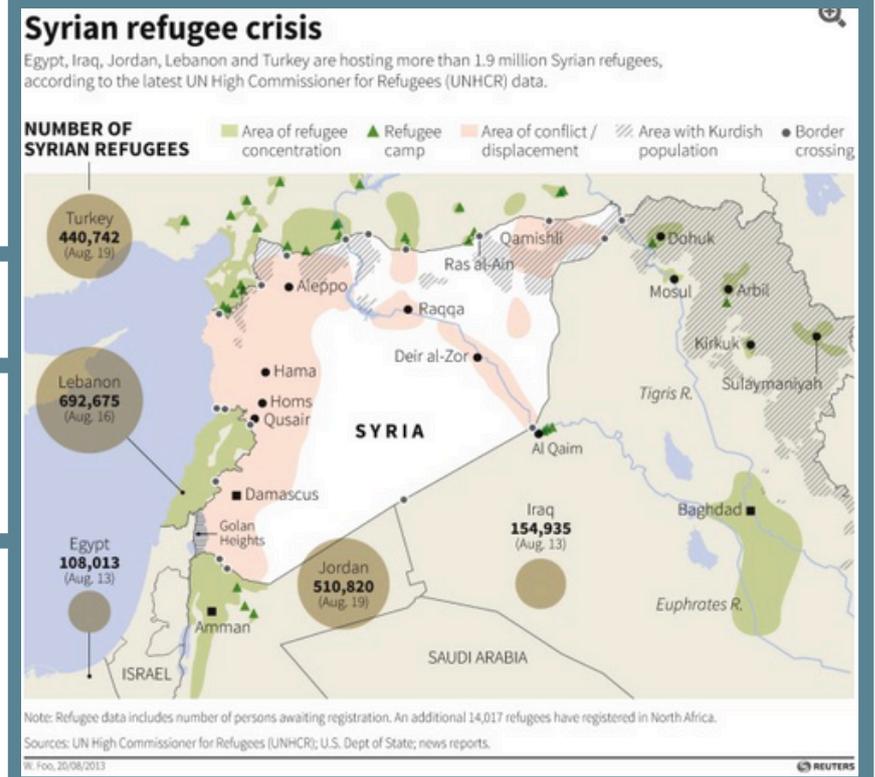
61.47% sont mineurs

21% d'enfants de 0 à 5 ans

50.4%



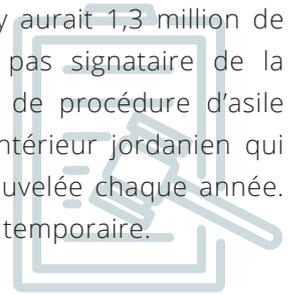
49.6%



LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

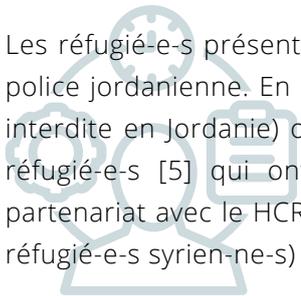
LÉGISLATION

Selon le recensement mené par le gouvernement jordanien en novembre 2015, il y aurait 1,3 million de réfugié-e-s syrien-e-s soit 20% de la population jordanienne. La Jordanie n'est pas signataire de la Convention de Genève de 1951 qui définit le statut des réfugié-e-s. Il n'y a pas de procédure d'asile nationale, c'est donc le HCR qui s'occupe des procédures. C'est le ministère de l'Intérieur jordanien qui délivre une carte de service spécifique à la communauté syrienne, devant être renouvelée chaque année. Ainsi, cette carte ne permet l'accès aux infrastructures et aux services que de manière temporaire.



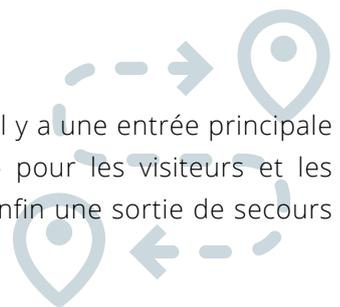
RÔLE DANS LA GESTION DU CAMP ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

Les réfugié-e-s présent-e-s dans le camp depuis 2015 ont, pour nombre d'entre eux, été orienté-e-s par la police jordanienne. En effet, depuis cette année, était arrêté tout réfugié-e qui mendiait (la mendicité étant interdite en Jordanie) ou bien celles et ceux qui travaillaient illégalement. En 2014, se sont près de 8 500 réfugié-e-s [5] qui ont été dirigé-e-s vers ce camp contre leur gré. Le gouvernement jordanien, en partenariat avec le HCR, est bien impliqué dans la gestion du camp. C'est le SRAD (Direction des affaires de réfugié-e-s syrien-ne-s) qui coordonne les actions des différents partenaires qui y sont présents.



MODALITÉS D'ACCÈS AU CAMP

L'intégralité du camp est entouré d'une clôture en grillage barbelés et d'un fossé. Il y a une entrée principale au camp, contrôlée par l'armée jordanienne, également une « zone d'accueil » pour les visiteurs et les départs, une entrée spéciale pour les gestionnaires du camp et le personnel, et enfin une sortie de secours [6].



LA GESTION DU CAMP

LES GESTIONNAIRES DU CAMP



GESTIONNAIRES

54 TRAVAILLEURS PERMANENTS :

- 49 travailleur-euse-s jordanien-ne-s,
- 5 travailleur-euse-s internationaux incluant les Volontaires des Nations-Unies (UNV).



SYSTÈME DE DÉLIVRANCE DES PROTECTIONS INTERNATIONALES OCTROYÉES

La Jordanie n'étant pas signataire de la Convention de Genève de 1951 qui définit le statut de réfugié-e, les syrien-ne-s présent-e-s dans le camp sont considéré-e-s comme des «visiteurs»[7].

Néanmoins, conformément à son mandat, le HCR peut engager des procédures de Détermination du Statut de Réfugié (DSR), faisant des quelques 40.238 syrien-ne-s présents dans ce camp des réfugié-e-s au sens de la Convention de Genève.



8 PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

- Direction des affaires de réfugiés syriens (SRAD)
- Ministère des travaux publics et du logement (MPWH)
- Ministère de la santé (MOH)
- Ministère de l'éducation (MOE)
- Ministère de la justice (MOJ)
- Ministère du développement social (MOSD)
- Sharia'a Court1 (Tribunal de la charia)
- Civil Registry (Département de l'état civil et département de protection de la famille)

MOYEN DE SUBSISTANCE, JEUNESSE ET SPORT :

- HCR ;
- The World Food Programme (WFP) ;
- Azraq Camp Employment Office (ACE) ;
- International Labour Organization (ILO) ;
- Ministère du Travail financé par le Gouvernement Néerlandais.

PROTECTION ET INCLUSION :

- UNHCR ;
- International Rescue Committee the Child ;
- Protection/Sexual Gender-Based Violence Sub Working Group ;
- Danish Refugee Council ;
- Norwegian Refugee Council (NRC).

**EDUCATION :**

- UNICEF ;
- HCR ;
- Jordanian Ministry of Education (MoE) ;
- Albert Einstein German ;
- Academic Refugee Initiative, known as DAFI.

**EAU, HYGIÈNE, ASSAINISSEMENT :**

- UNICEF,
- +CONTRACTOR (IMDAD),
- IKEA FOUNDATION,
- Saudi Fund for Development

**SANTÉ :**

- HCR ;
- UNICEF ;
- Médecin du Monde ;
- Arab Medical Relief (AMR) ;
- Arab Renaissance for Democracy and Development (ARDD) ;
- Noor al Hussein Foundation (NHF) ;
- Holy Land Institute for Deaf (HLID).



SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP

L'ACCÈS À LA SANTÉ

Le HCR et ses partenaires continuent d'aider les réfugié-e-s à avoir accès à des services de santé primaires de qualité dans le camp, notamment : consultations pour maladies bénignes et chroniques, vaccination, santé mentale, santé dentaire, nutrition et services de pédiatrie.

Des services de pointe sont également disponibles dans l'hôpital, notamment des tests de laboratoire, une imagerie par rayons X, un service d'urgence, ainsi que des hospitalisations pour accouchement et pédiatrie, ainsi que des interventions chirurgicales mineures.

Quatre centres de soins de santé primaires (PHCC) opèrent dans le camp d'Azraq, où les services de soins de santé sont dispensés dans deux dispensaires complets : deux dispensaires de base et un hôpital, avec une moyenne hebdomadaire de 5 700 consultations dans les cinq établissements du camp, 100 renvois vers des services d'urgence secondaires et tertiaires, et enfin 30 naissances par semaines.

L'ACCÈS AUX COMMERCES

Il existe 375 commerces formels, dont les propriétaires sont autant syrien-ne-s que jordanien-ne-s. Les réfugié-e-s ont accès à l'autonomie économique grâce à ces marchés et fournissent en même temps les produits nécessaires aux résident-e-s du camp.



L'ACCÈS À L'ÉDUCATION

Sur les 12 703 enfants en âge d'aller à l'école, 10 287 sont inscrit-e-s à l'école formelle, 420 à la maternelle, 3 639 aux services de soutien à l'apprentissage, 606 à l'éducation non formelle (231 élèves en attente et 375 en abandon scolaire) et 1 809 sont déscolarisé-e-s (14%).

Les écoles sont financées et soutenues par l'UNICEF et le Ministère Jordanien de l'Éducation afin de garantir l'accès à l'éducation pour tous les enfants du camp, tandis que le Programme Alimentaire Mondial (PAM) fournit des repas sains à tous les élèves. Les écoles fonctionnent en deux temps : les filles étudient le matin et les garçons en après-midi. En outre, des Centres Makani (espaces conçus pour les enfants) fournissent des services d'apprentissage et de soutien psychosocial aux garçons comme aux filles.

Des jardins d'enfants et des activités de garderie sont également disponibles dans le camp. Au mois de juillet 2019, 18 étudiants du camp d'Azraq ont bénéficié de bourses dites DAFI (Albert Einstein German Academic Refugee Initiative), leur permettant d'obtenir un baccalauréat dans des universités jordaniennes.



L'ACCÈS À LA NOURRITURE

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) alloue 23 dinars jordaniens (soit 32 dollars USD) par personne chaque mois sous la forme d'un bon électronique qui permet d'acheter de la nourriture dans les supermarchés à l'aide d'un système conçu pour fonctionner sans carte, mais à l'aide d'un scanner d'iris connecté à la base de données d'enregistrement du HCR. Le PAM fournit également des repas prêts à manger aux réfugié-e-s à leur arrivée et un programme d'alimentation scolaire est en place pour les élèves dans toutes les écoles officielles du camp [8].

L'ACCÈS A L'EAU POTABLE

L'UNICEF a effectué deux forages dans le camp d'une capacité de 120 m³/h chacun, permettant d'obtenir une bonne quantité d'eau et une bonne qualité tout en optimisant les coûts. En juillet 2019, l'approvisionnement en eau moyen du camp était de 2291,36 m³ par jour [9].

L'eau est distribuée par le biais du réseau d'approvisionnement en eau à plus de 300 robinets à travers le camp. La distribution d'eau moyenne quotidienne était de 57,3 L par personne et par jour. En juillet, un volume moyen de 443 m³ d'eau usée a été acheminé vers une station de traitement externe des eaux usées (STEP), situé à EIN GHAZAL à 76 km du camp d'Azraq.

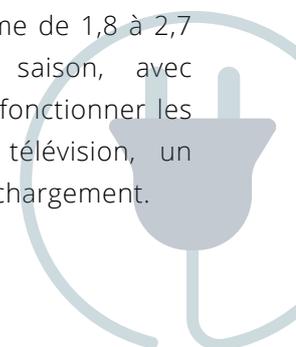
L'ACCÈS À L'ÉNERGIE

Tous les abris au sein du camp ont accès au réseau électrique. La Fondation IKEA a créé le premier camp de réfugié-e-s au monde alimenté par des énergies renouvelables. Le camp d'Azraq dispose d'un réseau électrique à moyenne tension financé par le Fonds Saoudien pour le développement (SFD), connectant la centrale

solaire érigée par la Fondation IKEA aux abris des réfugiés, aux entreprises formelles et informelles, aux bureaux et aux services publics, fournissant de l'électricité toute l'année dans le camp.

Entre-temps, la construction d'une centrale solaire supplémentaire de 1,5 mégawatt hors site était toujours en cours au mois de juillet 2019 et devrait être ouverte au cours des prochains mois, couvrant ainsi potentiellement 70% des besoins en électricité du camp.

En moyenne, chaque abri consomme de 1,8 à 2,7 kWh/jour, en fonction de la saison, avec suffisamment d'énergie pour faire fonctionner les lumières, un réfrigérateur, une télévision, un ventilateur et des téléphones avec chargement.



L'ACCÈS AU LOGEMENT

Le HCR met à disposition des abris aux réfugié-e-s, effectue un suivi régulier pour identifier la situation actuelle des abris et met à jour le système d'affectation des abris en conséquence, afin de garantir un processus d'affectation des abris précis et simple.

En coordination avec le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), une équipe de réparation rapide a été mise en place pour assurer l'entretien en temps voulu des abris endommagés. Tous les abris du camp ont été modernisés avec une extension de cuisine.

Durant l'hiver 2018-2019, le HCR a organisé une distribution dans tout le camp en anticipation, où tous les réfugié-e-s ont reçu plusieurs articles de secours essentiels et de première nécessité (Core Relief Items, CRI). Au total, 36 467 réfugié-e-s syrien-ne-s ont bénéficié d'une assistance pour l'hivernation, dont 20 dinars jordaniens (28 dollars USD) par personne pour couvrir les besoins essentiels contre l'hiver. Des radiateurs fonctionnant au gaz ont été également distribués, avec une recharge au gaz hebdomadaire pour le chauffage et la cuisson, ainsi que la distribution d'argent à des fins d'hygiène, silicium entre autres. Le HCR a également fourni des jerricans, des matelas, des seaux (d'une capacité de 15L), des couvertures thermiques, des lampes solaires et des kits de cuisine à l'ensemble de la population.

En été, le HCR continue de distribuer des CRI tels que des tapis, des bouteilles de gaz, des kits d'hygiène, des jerricans, des cuisinières à gaz et de l'argent pour faire le plein de gaz, entre autres. Enfin, le HCR a également distribué des outils pour améliorer le système de drainage de l'eau en hiver, notamment des houes, des pelles et des brouettes[10].



ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

LES PROBLÈMES ALIMENTAIRES ET DE NUTRITION



La nutrition des réfugié-e-s (anémies, malnutrition...) a souvent été signalée et attachée à la notion de crise alimentaire par la doctrine (à l'image des propos de Tarik El Faouz [11], sans que les associations internationales ne se soient massivement mobilisées. Les autorités algériennes tiraient la sonnette d'alarme sur le nombre de rations distribuées : 125 000 contre 165 000 réfugié-e-s présents dans le camp [12].

LES PROBLÈMES D'EAU COURANTE ET D'EAU POTABLE



Les camps ont été pensés en fonction de leur accès à l'eau. Cependant, tous ne disposent pas de rivière, et les nappes phréatiques présentes ne sont pas faciles d'extraction. Pour ce qui est de l'eau potable, certains camps sont équipés en puits, et pour les autres, c'est le Haut-Commissariat aux Réfugiés qui se charge d'apporter l'eau potable à l'aide de camions citernes. Lors de la distribution, chaque foyer vient se procurer l'eau directement à la source et alimente son propre réservoir. Cette pratique n'est pas sans risque : des cas d'oxydation des réservoirs ont déjà été repérés, ce qui peut avoir de graves conséquences sur la santé des habitants [13].

LES PROBLÈMES DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA GESTION DES DÉCHETS

Le système d'assainissement n'est pas prêt à recevoir de grosses quantités d'eau. De manière générale celle-ci se fait rare, sauf en cas de forte pluie comme cela a été le cas en 2015. Les inondations ont causé de lourds dommages : destruction ou endommagement des infrastructures publiques (hôpitaux, administration, écoles, hangars d'élevage, latrines magasins...) et de centaines de maisons en brique et de réserves de vivres. Les organismes de solidarité internationale s'étaient alors mobilisés en urgence, le HCR avait apporté de l'aide à plus de 25 000 personnes en distribuant pain et eau potable. Le danger principal tenait naturellement en la fuite des latrines qui polluait les sols et les nappes phréatiques et risquait donc de contaminer les habitants.

LA SITUATION DES PERSONNES VULNÉRABLES



- 1.204 réfugié-e-s présent-e-s dans le camp souffrent d'handicaps divers (soit 3% de la population totale).
- 240 enfants sont non-accompagné-e-s/séparé-e-s de leurs parents.

LE CHÔMAGE

Du fait de leur statut, les réfugié-e-s syrien-ne-s présent-e-s dans le camp ont des droits limités en termes de déplacements et en matière d'emploi. Les permis de travail peuvent être accordés aux réfugié-e-s syrien-ne-s voulant travailler en Jordanie, sous des conditions cadrées par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et le Ministère du Travail jordanien. Néanmoins, toute personne souhaitant quitter le camp doit effectuer une demande d'autorisation, signifiant qu'il n'est pas garanti que l'individu puisse quitter le camp, y compris pour motif de travail. Ainsi, la majorité des réfugié-e-s syrien-ne-s, quand ils le peuvent, s'installent dans des milieux urbains où ils ont plus de chances de trouver du travail et, de fait, pouvoir redémarrer une vie « normale » [14].

En Jordanie, les réfugié-e-s sont le plus souvent cantonné-e-s aux métiers informels [15].

Seulement 1% des familles de réfugié-e-s affirme qu'un des membres de leur famille possède un travail légal.

LES PROBLÈMES LIÉS À L'ÉDUCATION

Alors que la crise syrienne sévit pour la huitième année, de nombreuses agences humanitaires internationales accordent la priorité à d'autres crises humanitaires à mesure qu'elles surviennent dans le monde. Ces coupes budgétaires ont particulièrement touché le secteur de l'éducation du camp d'Azraq [16], et le nombre de bourses allouées aux réfugié-e-s syrien-ne-s en Jordanie chute à des niveaux record. Sans ces bourses, la plupart des réfugié-e-s syrien-ne-s n'ont pas la possibilité d'assumer les coûts financiers de la poursuite d'études supérieures, notamment en ce qui concerne le transport, l'hébergement, les frais de livres et les frais de scolarité.



Pour autant, le soutien des donateurs aux bourses, bien qu'en diminution, est inversement proportionnel à la demande des étudiants syriens présents dans le camp, qui cherchent de plus en plus à vouloir accéder aux études supérieures. De plus, 47% des revenus des foyers des réfugiés viennent du travail des enfants [17] en Jordanie, ce qui contribue à la faible scolarisation des enfants réfugiés, y compris au camp Azraq.

LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES POSSIBILITÉS DE RECOURS

Peu d'études existent sur le respect des droits de l'Homme en Jordanie et surtout concernant les réfugié-e-s syrien-ne-s dans les camps. Nous nous baserons principalement sur le rapport de Amnesty International Belgique qui a réalisé un rapport publié le 15 septembre 2020[18].

• LIBERTÉ DE MOUVEMENT

Il a été fait de nombreuses violations sur le droit de circulation des réfugié-e-s. Les Forces la Sûreté générale jordaniennes sont accusées d'avoir forcé de nombreuses familles syriennes à être déplacées. Les victimes ont été arrêtées en pleine nuit et emmenées dans un camp informel voire sur le territoire syrien contrôlé par le régime de Bachar Al-Assad.



• DROIT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES MIGRANTS

Selon l'ONG Tamkeen Fields for Aid, près de 1,2 million de travailleurs migrants résidaient en Jordanie, mais 315 016 seulement disposaient d'un permis de travail. Les travailleurs migrants sont victimes de mauvais traitements dont la confiscation de leur passeport par l'employeur, mauvaises conditions de travail, travail forcé et traite des êtres humains, notamment. Quelques mesures de protection ont été entreprises par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, cependant elles sont bien insuffisantes face aux besoins de protection.

SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, le conflit armé se poursuit en Syrie et la Jordanie est de son côté toujours membre de la coalition militaire dirigée par les Etats-Unis pour lutter contre l'État Islamique en Syrie et en Irak. En 2018, suite à de nombreuses manifestations contre la dégradation des conditions de vie économiques et sociales, le gouvernement jordanien a pris des mesures de lutte contre le chômage et les salaires bas.

Actuellement la Jordanie accueille quelque 655 000 réfugié-e-s syrien-ne-s enregistré-e-s par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), ainsi que plus de 13 000 réfugié-e-s palestinien-ne-s venus de Syrie.

Parallèlement au camp d'Azraq, 50 000 réfugié-e-s syrien-ne-s restent bloqué-es à Rubkan, située à la frontière syro-jordanienne où l'accès aux aides humanitaires est extrêmement difficile. Il n'y a pas eu d'accord entre la communauté internationale et la Jordanie concernant l'aide humanitaire, un soutien aux demandes d'asile ou même la réinstallation dans un pays tiers.

Selon les organisations humanitaires, en septembre, les autorités avaient renvoyé de force dans leur pays d'origine quelque 2 330 réfugié-e-s syrien-ne-s[19].

“

Marie Forestier, chercheuse sur les droits des personnes réfugiées et migrantes à Amnesty International.

« Détenir et transférer de force des réfugié·e·s est une violation flagrante de leurs droits à la liberté et à la liberté de circuler librement, et les envoyer dans la berme bafoue leurs droits à la santé et à un niveau de vie suffisant. »

”

SOURCES ET RÉFÉRENCES

[1]<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/70193.pdf>

[2]<https://journals.openedition.org/remi/7380#ftn>

[3]<https://data2.unhcr.org/fr/documents/download/68497>

[4]<https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/UNHCR%20Jordan%20Azraq%20Refugee%20Camp%20Fact%20Sheet%20-%20August%202020.pdf>

[5] UNHCR, External Statistical Report on Active Registered Syrians, 15 September 2015.

[6]<https://www.care-international.org/news/stories-blogs/welcome-to-azraq>

[7] <https://journals.openedition.org/remi/7380#ftn6>

[8] Ibid.

[9] Ibid.

[10] Ibid.

[11] Tarik El Faouz, "Les camps de réfugiés sahraouis, des laboratoires d'expériences sociales", en ligne sur irenees.net, 2017

[12] Propos recueillis et réutilisés dans un article de l'UNICEF, 2011 (<https://www.unicef.fr/article/les-camps-sahraouis-une-urgence-chronique>)

[13] UNHCR, "Les camps sahraouis, une urgence chronique", juillet 2011, (<https://www.unicef.fr/article/les-camps-sahraouis-une-urgence-chronique>)

[14]<https://laviedesidees.fr/La-Jordanie-et-les-refugies-syriens.html>

[15]<https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-refugies-syriens-en-Jordanie-1-2.html>

[16]<https://www.ri.org/jordan-the-changemakers-of-azraq-camp/>

[17] L. ACHILLE, « Syrian Refugees in Jordan : A Reality Check, Migration Policy », Février 2015.

[18]<https://www.amnesty.be/infos/rapports-annuels/rapport-annuel-2018/moyen-orient-et-afrique-du-nord/article/jordanie>

[19] Ibid.